



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 13/2022 AU CONSEIL COMMUNAL

Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs

Séances :

Commission ad hoc	23 mai 2022 à 18h30	Salle du Conseil communal
Commission des finances	11 mai 2022 à 18h15	Salle du Conseil communal
Commission de l'environnement et de l'énergie	12 mai 2022 à 18h30	Salle du SDIS

Vevey, le 25 avril 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs dans des zones de stationnement nouvellement soumises à tarification.

Un montant de CHF 250'000.00 est prévu en 2022 au plan des investissements de la législature 2021-2026 pour l'harmonisation du stationnement.

2. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement adopté le 15 novembre 2018 par le Conseil communal, les modifications ci-après vont être effectuées cette année. La Municipalité a décidé de profiter de ces changements pour régler la problématique du dimanche qui n'avait pas été étudiée dans le Plan directeur du stationnement. L'objectif étant de répondre à la pression constatée les dimanches sur le stationnement en surface proche du lac qui implique du trafic de recherche de places et du stationnement illicite (hors case) qui troublent la tranquillité du bord du lac et des rues de quartier de Plan-Dessous.

- Homogénéisation des durées de stationnement sur la voirie ;
- Tarification des quartiers de Plan-Dessous et de la Prairie ;
- Modification des zones macarons ;
- Modification des règles de stationnement pour les dimanches et les jours fériés pour les places de stationnement situées au sud des voies CFF.

Les objectifs sont de faciliter la lisibilité et l'usage des places de stationnement public, d'éviter les reports d'une zone à l'autre et d'orienter les visiteurs du dimanche vers les parkings souterrains qui sont actuellement sous-occupés.

Il s'agit également de répondre aux besoins :

- Des résidents en réduisant la pression sur les secteurs à fort usage des places macarons habitants, également le dimanche pour la zone macaron Plan-Dessous ;
- Des pendulaires tout en favorisant le transfert modal (objectif de diminution du recours à l'automobile) ;
- Des clients et visiteurs en garantissant la disponibilité de places de courte et moyenne durée à proximité du centre de Vevey.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Il est prévu de rendre payant toutes les places de stationnement situées au sud des voies CFF. Les places de stationnement actuellement encore gratuites dans ce secteur se trouvent dans les quartiers de Plan-Dessous et de la Prairie. Le détail des modifications est donné dans le tableau ci-après (en gris).

Situation	Horaire		Limitation horaire		Tarification	
	Actuel	Future	Actuelle	Future	Actuelle	Future
Quartier Prairie <ul style="list-style-type: none"> Rue des Chenevières Av. des Pléiades Av. de la Prairie (partie ouest) 	08h00-12h00 13h30-19h00 Lundi - Samedi	08h00-12h00 13h30-19h00 7j/7	Max 1h	Max 2h	Gratuit	2 CHF/h
Quartier Prairie <ul style="list-style-type: none"> Av. de la Prairie (partie est) 	08h00-12h00 13h30-19h00 Lundi - Samedi	08h00-12h00 13h30-19h00 7j/7	Max 3h	Max 2h	Gratuit	2 CHF/h
Plan-Dessous <ul style="list-style-type: none"> Av. Général-Guisan Av. Nestlé Rue de l'Union Rue Blanchoud Av. de Savoie (partie nord) 	08h00-12h00 13h30-19h00 Lundi - Samedi	08h00-12h00 13h30-19h00 7j/7	Max 1h	Max 1h	Gratuit	2 CHF/h
Plan-Dessous <ul style="list-style-type: none"> Quai Ernest-Ansermet Av. Louis-Ruchonnet Rue du Midi Rue de l'Union Av. de Savoie Ch. Charles Giron 	08h00-12h00 13h30-19h00 Lundi - Samedi	08h00-12h00 13h30-19h00 7j/7	Max 2h	Max 2h	Gratuit	2 CHF/h

Afin de permettre la tarification des nouvelles zones payantes, l'installation de 26 nouveaux horodateurs est nécessaire. 22 horodateurs doivent être achetés et 4 horodateurs sont en stock chez ASR car ils avaient été enlevés à d'autres emplacements.

Les nouveaux horodateurs auront les caractéristiques suivantes :

- Système de n° de plaque d'immatriculation sans ticket ;
- Possibilité de délivrer une quittance sur demande de l'utilisateur ;
- Alimentation solaire ;
- Monnayeur acceptant les Francs suisses et les Euros ;
- Solution compatible avec les terminaux électroniques utilisées par les assistants de sécurité publique ;
- Logiciel permettant d'avoir des statistiques d'utilisation des horodateurs.

Trois entreprises ont été sollicitées au travers d'un appel d'offre sur invitation pour l'acquisition des 22 horodateurs. Celles-ci ont répondu favorablement en respectant le cahier des charges édicté et en établissant une proposition détaillée de leur produit. Les offres ont été évaluées sur la base des critères suivants :

- Prix de vente et coût annuel du logiciel sur 10 ans ;
- Spécificités techniques des horodateurs et du logiciel ;

- Service après-vente ;
- Délais de livraison.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur l'offre de Hectronic Schweiz AG. Le modèle de leur horodateur est donné en annexe 1.

4. ASPECTS FINANCIERS

Equipement des nouvelles zones payantes

Les investissements liés à l'achat et la pose des 22 nouveaux horodateurs ainsi qu'à la pose des 4 horodateurs en stock sont les suivants :

	Nombre	Coûts [CHF]
Prix des appareils	22	73'124
Gestion de projet	1	3'370
Livraison - Montage	22	7'000
Rabais	1	-6'000
Sous-total HT (Offre de Hectronic Schweiz AG)		77'494
Socles en béton	26	24'444
Sous-total HT		101'938
TVA 7,7%		7'849
Total TTC		109'787
Imprévu + Arrondi		5'213
Total		115'000

Financement

Les dépenses d'investissement pour l'équipement des nouvelles zones payantes s'élèvent à CHF 115'000.- TTC. La mesure ayant un impact positif sur la disponibilité des places de stationnement public en surface, la Municipalité propose de le financer par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Coûts d'exploitation annuels

- l'entretien des appareils est évalué à CHF 3'000.00 ;
- les frais liés à la gestion du logiciel s'élèvent à CHF 6'100.00 ;
- l'entreprise prévoit une garantie sur le matériel de deux ans. Passé ce délai et en se basant sur le contrat de maintenant actuel, le montant est estimé à CHF 7'000.00.

Recettes

Les recettes estimées provenant des nouvelles zones payantes sont de l'ordre de CHF 300'000.00 à CHF 450'000.00 /an. Il faut noter qu'il est difficile d'avoir des estimations des revenus fiables pour les raisons suivantes :

- Les places de stationnement devenant payantes sur Plan-Dessous et Av. de la Prairie sont également disponibles pour les détenteurs d'un macaron habitants ;
- La tarification des places va induire un changement d'habitude et report potentiel du stationnement ;
- La réduction de la durée maximale de stationnement sur certaines places va modifier l'occupation de ces places (notamment les places actuellement max 5h).

Récapitulatif

Budget d'exploitation	Dépenses [CHF]	Recettes [CHF]
Entretien des appareils	3'000	
Contrat de maintenance (dès la 3 ^{ème} année)	7'000	
Gestion du logiciel	6'100	
Revenus Zone Plan-dessous		300'000
Revenus Zone Prairie		50'000
Total pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année	9'100	350'000
Gain net communal		340'900
Total dès la 3^{ème} année	16'100	350'000
Gain net communal dès la 3^{ème} année		333'900

5. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), la procédure sur invitation a été appliquée pour l'acquisition des horodateurs. Pour les socles en bétons dont le coût des travaux est basé sur un devis estimatif, la procédure en gré à gré sera appliquée. Dans l'ensemble, les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent rapport-préavis.

6. PLANIFICATION

Une fois le préavis adopté, l'Association Sécurité Riviera implémentera le dispositif dans les différentes zones considérées. La commande et l'installation des horodateurs, ainsi que les modifications de signalisation nécessaires pourront se réaliser sur une période de 3 mois.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

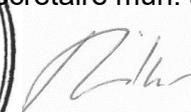
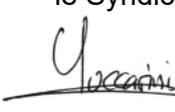
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n°13, du 25 avril 2022, concernant la « Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.00 pour financer l'achat et la pose de 22 horodateurs.
2. de financer ce crédit par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire mun. adj.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Municipal délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Document de présentation des horodateurs Citea Touch



Horodateur Citea Touch

L'horodateur Citea Touch est la solution adaptée pour une gestion intelligente de places de stationnement. Grâce à sa modularité élevée, des solutions multiples pour le système de paiement, l'alimentation en énergie et la communication en réseau peuvent être mises en œuvre sur les composants de base. L'horodateur Citea Touch permet une exploitation économe en énergie via l'utilisation de panneaux solaires. Le stationnement peut être payé en espèces ou par carte. L'horodateur Citea Touch peut être livré dans la couleur de votre choix.

Citea	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
Dimensions	H 1595 x L 405 x P 311 mm
Poids	Env. 80 kg, selon la configuration
Plage de température	Température d'exploitation -20°C à +70°C
Alimentation électrique	Autonome avec une batterie de 12V/75 Ah Durée d'autonomie env. 5 mois* Autonome avec une batterie de 12V/75 AH et une alimentation électrique solaire. Alimentation électrique (110V/230V AC +10/-15%) et batterie (12V/7 Ah)
Classe de protection	IP 44
Humidité relative de l'air	Jusqu'à 100% (condensation)
Écran/affichage	8" Touch TFT Display IK 10
Clavier	Soft keys Touch Display
Monnayeur électronique	16 types de pièces librement programmables avec 3 tolérances d'acceptation
Caisse intermédiaire	30 pièces maximum (selon la dimension et le poids des pièces)
Coffre-fort	Pour tirelire amovible
Tirelire	Capacité de 3 200 à 4 000 pièces (selon la dimension et le poids des pièces), protection anti débordement (programmable)
Affichage de service	Les LED indiquent des pannes fonctionnelles, des avertissements relatifs au papier et aux batteries.
Imprimante	Imprimante thermique, 24 caractères/lignes (polices standard)
Massicot	Coupe totale ou partielle possible